

N/REF : 29/08/2025 16H02 C:000003 I:02010
V/REF : AC/C26844
V/Email reçu le Vendredi 29/08/2025 a 16H02

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. PCD
IMMEUBLE : PICARDIE - PCD
13 A 19, RUE DE PICARDIE
.
35000 RENNES

Rennes, le

05 Novembre 2025

Référence Marché: 024071-ELT-003
LOCALISATION : RUE 15 PICARDIE - LOGT VACANT SUR PASS CHANTIER AU 03/11
LOGEMENT N° 005516, PORTE N°11, 1° ÉTAGE, TYPE 5
MOTIF : CONSUEL - ELT 005516 PCD
ATTESTATION ÉLECTRIQUE AVEC OBTENTION CONSUEL
Donneur d'ordre : Mme S ALI MOHAMED

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur l'installation électrique.

INTERVENTION DU 03/11
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
APPAREIL GÉNÉRAL DE COMMANDE ET DE PROTECTION : PRÉSENT ET ACCESSIBLE
DISPOSITIF DIFFÉRENCIEL 30MA : PRÉSENT
PROTECTION CONTRE LES SURINTENSITÉS : INTERRUPTEUR DIFFERENCIEL 30A NON
ADAPTÉ A L'INSTALLATION.
LIAISON ÉQUIPOTENTIELLE DANS LA SALLE DE BAIN : PRÉSENTE
MATÉRIELS VÉTUSTES OU DANGEREUX : APPLIQUE CUISINE VÉTUSTE - CÂBLE NON
FIXÉ CUISINE. - PRISE 32A CASSÉE - PRISE FOUR VÉTUSTE
CONDUCTEURS NON PROTÉGÉS MÉCANIQUEMENT : RIEN A SIGNALER
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATERIEL

OBSERVATIONS : MG LCOMPTER Email envoyé le 03/11/25 a 15H34 Mme S ALI MOHAMED

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Mise en oeuvre d'un véhicule équipé pour Travaux Electriques et
Electromécaniques avec matériel spécifique a ce type d'intervention
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.
Réalisation de l'intervention, conformément aux regles de l'art.
Vérification et contrôle de la bonne exécution.
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).

Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	ELT058-Attest.diagn.locat.T5 yc déliv.	1	160,00	160,00
	TOTAL H.T.			160,00
	T.V.A. a 10,00%			16,00
	TOTAL T.T.C.En EURO			176,00

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Décembre 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.